

Plan de Prévention

Jeu. 19 Nov. 26

Marseille ou INTRA

Durée

1 jour (7h)

Horaires

9h - 17h

Tarif

700 € HT Adhérents
900 € HT Non adhérents
* déjeuner inclus

Modalités d'évaluation des acquis

- Identification des problématiques individuelles.
- Alternance d'animations en plénière, sous-groupe et en individuel.
- Études de cas. Mises en situation.
- Évaluation des compétences acquises via un questionnaire en fin de formation.

Public

Toute personne de l'encadrement étant amenée à être sur le terrain et devant encadrer du personnel et des travaux sur sites industriels. Responsable santé-sécurité. Préventeur. Responsable travaux neufs, maintenance, projets. Chargé d'affaires.

Pré-requis

Français lu, parlé et écrit

Objectifs

- Identifier les obligations légales associées au plan de prévention.
- Savoir élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention pour garantir la maîtrise des risques liés aux entreprises extérieures.

La formation PDP s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes.

Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de formation

Intervenant

- Laurence SALIS *Laurence SALIS, Responsable Réglementation Industrielle, HSE et Transport, France Chimie Méditerranée*

Programme

1. La dimension réglementaire

- Périmètre du plan de prévention : dans quels cas précis l'engager ?
- Les obligations des entreprises : celle qui effectue les travaux, celle qui accueille les travaux.
- Ce que doit contenir un plan de prévention ; quelles sont les rubriques incontournables et les documents associés ?
- Les responsabilités pénales et administratives ; la jurisprudence.

1. Rédiger son plan de prévention

- Planifier : identifier les étapes clés.
- Mener l'inspection préalable sur le terrain : les éléments essentiels à recueillir et vérifier.
- Réaliser l'analyse commune des risques (ceux associées à la coactivité et ceux liés aux réalisations des travaux).
- Formaliser son analyse de risques, les documents obligatoires.
- Communiquer son plan de prévention.

1. Assurer la maîtrise des risques HSE identifiés

- Mettre en place et suivre un plan de prévention pertinent pour maîtriser les risques.
- Rédiger des documents applicables par les entreprises extérieures sur le terrain.
- Le contrôle pendant l'intervention de l'entreprise extérieure.
- Les obligations liées aux salariés des entreprises extérieures.
- Mettre à jour l'analyse de risques.

1. Les cas spécifiques

- Rédaction du protocole de sécurité, chargement et déchargement de marchandises : arrêté du 26/04/96.
- Les chantiers clos et indépendants.

Points forts de la formation :

- Présentations d'exemples concrets de plan de prévention et de documents associés
- Pratique en sous-groupe pour faciliter l'appropriation des contenus sur des cas pratiques.

Livrable

Support "Memento PDP"